

De : [Coordination De La Commission Gallant](#)
À : [Michel Forget](#)
Cc : [Coordination De La Commission Gallant](#); [Simon Laliberté](#); [Imène-Fatouma Lammali](#); [Nancy Boulerville](#); [Guillemette, Julie](#)
Objet : RE: [EXTERNE] RE: SAAQ0312 // TR: Demande de documents
Date : 26 novembre 2025 15:49:48
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**
Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour Michel,

Après vérification, **il appert qu'il n'y a pas eu d'études, mais bien une consultation des experts internationaux SAP-IBM-LGS.**

Cette consultation a eu lieu à deux moments principalement :

- Via les discussions tenues lors du dialogue compétitif sur la stratégie de mise en œuvre (automne 2016);
- Lors des travaux de réconciliation et de médiation (2019-2020).

Ainsi, nous avons déposé 4 documents sur le répertoire sécurisé (fichier SAAQ0312.zip).

- Dialogue compétitif :
 - Le document SAAQ0312VPEN00002_DC-Stratégie MEO Dépôt_2016 10 31_POSITIONNEMENTS informe notamment des avantages et des inconvénients d'une mise en œuvre en big bang versus une mise en œuvre graduelle.
 - Le document SAAQ0312VPEN00003_infos additionnelles - Processus Perception : Raison principale du choix d'un déploiement big bang.
- Réconciliation et médiation :
 - Le document SAAQ0312VPEN00001_7VA_BP_STR_Suivi chantier CASA_CA2019-09-19 (VFinale Amendée)
 - Bien que non produite ici, la DAP 123 présente également l'analyse relativement à la fenêtre de déploiement et s'avère donc complémentaire.
- Bien que non-contemporain avec la note d'avril 2023, le rapport d'examen de PWC (SAAQ0312VPEN00004_PWC_SAAQ_Rapport_examen_externe (1) - août 2023), aux pages 11 à 13, revient sur les décisions concernant le plan de passage en production.

En espérant le tout utile. Je demeure disponible si des précisions additionnelles sont requises.

Cordialement,

Soyez avisé que certains documents qui vous sont transmis par les présentes peuvent être visés par un privilège reconnu en droit ou dans la common law (notamment le privilège relatif au règlement de différend ou le secret administratif en lien avec de la documentation reçue par la Société de différents ministères) et/ou comporter un caractère confidentiel en raison de la présence de renseignements d'ordre industriel, financier, commercial, scientifique ou technique. À moins que cela ne soit explicitement mentionné, la transmission d'un document ne peut aucunement être interprétée comme étant une renonciation de la part des tiers au caractère confidentiel ou privilégié des documents, le cas échéant. S'ils doivent être déposés en preuve et diffuser publiquement, veuillez préalablement nous aviser dans un délai raisonnable, ainsi que tous les tiers concernés, en offrant notamment la possibilité d'effectuer les représentations appropriées. Par ailleurs, nous comptons sur votre collaboration afin que le caviardage de tout renseignement personnel (signature, adresse personnelle, etc.) ou tout renseignement en matière de cybersécurité soit effectué avant le dépôt en preuve à la Commission.



Hugues St-Louis | Chef de service

Bureau de coordination en soutien aux travaux de la Commission

333, boul. Jean-Lesage, Québec (Qc) G1K 8J6

T : 418 528-4023 | Hugues.St-Louis@saaq.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité | Le présent message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

De : Coordination De La Commission Gallant <coordination.commission@saaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 25 novembre 2025 14:56

À : Michel Forget <michel.forget@cesis.gouv.qc.ca>

Cc : Coordination De La Commission Gallant <coordination.commission@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : [EXTERNE] RE: SAAQ0312 // TR: Demande de documents

***ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hypertexte, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec lui.

Bonjour Michel,

Nous sommes à finaliser nos validations concernant cette demande. Nous devrions être en mesure de te revenir demain (mercredi) à ce sujet.

Merci!



Hugues St-Louis | Chef de service
Bureau de coordination en soutien aux travaux de la Commission
333, boul. Jean-Lesage, Québec (Qc) G1K 8J6
T : 418 528-4023 | Hugues.St-Louis@saaq.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité | Le présent message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

De : Michel Forget <michel.forget@cesis.gouv.qc.ca>

Envoyé : 24 novembre 2025 08:19

À : Coordination De La Commission Gallant <coordination.commission@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : SAAQ0312 // TR: Demande de documents

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes à moins que vous reconnaissiez l'expéditeur et sachiez que le contenu est sûr.

Bon matin a vous

Vous trouverez ci bas une demande de la part de Me Laliberté concernant des études réalisées en 2019 par des experts internationaux qui confirmaient apparemment que la seule option était le déploiement de type BigBang.

Pourriez vous prendre connaissance de cette demande et nous confirmer ou infirmer que ces études existent (dans tel cas nous les fournir) ou dans l'autre qu'elles n'existent pas ou pas retracées.

Merci a l'avance pour vos prompts recherches et votre retour

Bonne semaine a vous tous

De : Simon Laliberté <simon.laliberte@cesis.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 novembre 2025 15:55

À : Michel Forget <michel.forget@cesis.gouv.qc.ca>

Cc : Nancy Boulerice <nancy.boulerice@cesis.gouv.qc.ca>; Imène-Fattouma Lammali <imene-fattouma.lammali@cesis.gouv.qc.ca>

Objet : Demande de documents

Salut Michel,

Pour rédiger notre section sur le déploiement, nous aurions besoin de demander à la SAAQ copie des études réalisées par des experts québécois et internationaux mentionnées par Karl Malenfant dans sa note de 2023 jointe au présent courriel (p. 4) :

« Ainsi, à l'été 2019, après des revues avec des experts québécois et internationaux, force a été de constater que le déploiement en mode *big bang* avec une fermeture des services transactionnels était la seule option viable pour le déploiement de la livraison 2. »

Merci!

Simon Laliberté

Avocat en chef adjoint
9.00-500 boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, Québec, H2Z 1W7
[REDACTED]
www.cesis.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Ce message, transmis par courriel, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, veuillez nous en informer immédiatement et détruire ce message et toute copie de celui-ci. Merci.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.